

Huit nouveaux chanoines honoraires

Désireux de souligner et soutenir la responsabilité de certains de ses collaborateurs prêtres, Mgr Grallet a procédé à la nomination de huit chanoines honoraires. Selon l'usage, le chapitre cathédral a été consulté en date du 27 avril 2012.

Voici les noms et la fonction des prêtres ainsi nommés :

- **M. le chanoine Jean-Claude Reichert**, supérieur du grand séminaire (*également en vertu de l'article 13 des Statuts du chapitre*)
- **M. le chanoine Joseph Lachmann**, vicaire épiscopal du Bas-Rhin
- **M. le chanoine Jean-Luc Liénard**, vicaire épiscopal de Strasbourg
- **M. le chanoine Hubert Schmitt**, vicaire épiscopal du Haut-Rhin
- **M. le chanoine Vincent-Marie Meyer**, vicaire épiscopal de Mulhouse
- **M. le chanoine Thomas Brunagel**, curé de la collégiale Saint-Martin de Colmar
- **M. le chanoine Michel-Didier Dehan**, directeur des œuvres sociales et charitables
- **M. le chanoine Patrick Koehler**, recteur de la basilique du Mont-Sainte-Odile

Selon les statuts du chapitre et l'article 77 des Statuts Synodaux de 1948, les nouveaux chanoines pourront se joindre au chapitre, lorsque cela leur sera possible, aussi bien pour l'office quotidien que lors des grands événements diocésains célébrés à la cathédrale sous la présidence de l'archevêque.

Ils recevront la croix du chapitre des mains de Mgr Grallet dans le chœur de la cathédrale le jeudi 30 août, en même temps qu'un nouveau chanoine titulaire (en instance d'agrément) qui remplacera le chanoine Lucien Hoffer, qui a résigné son canonicat.

Le service canonial

Le canonicat est un engagement de prière et de service. À l'origine, la vie canonale –une vie selon une règle– fut instituée pour des prêtres en vue de les engager dans la prière commune et le service pastoral. En témoigne toujours, à Strasbourg, le Chapitre Cathédral. C'est bien cet esprit qui doit prévaloir pour les prêtres invités à la collaboration pastorale et à la prière commune, que ce soit à la cathédrale ou en d'autres lieux importants de notre diocèse !

Souvent, dans nos fonctions, nous nous interrogeons sur les honneurs. Ne confondons pas l'honneur de notre vie chrétienne et nos multiples vanités humaines !

L'honneur du chrétien, c'est d'être fils du Père : une grâce incomparable ! C'est aussi être membre de cette vaste fraternité des enfants de Dieu : la fraternité, une famille, et un ouvrage sans cesse recommencé !

Quant à l'honneur du prêtre, c'est d'être associé au ministère du Christ, c'est d'être appelé à servir avec Lui et comme Lui, à aimer avec Lui et comme Lui.

Frères prêtres, soyez cordialement remerciés pour votre collaboration et pour la mission, nouvelle pour les uns, continuée pour les autres, que vous avez acceptée !

+ Jean-Pierre GRALLET
Archevêque de Strasbourg